

Déclaration d'anomalie ou problème avec un vaccin

Aviser votre répondant GPI de la Direction de la vaccination, du prélèvement et du dépistage (DVPD) au moment de la découverte d'une anomalie ou d'un problème avec un vaccin

ACTIONS	FAIT (cocher)
<p>Ne rien jeter, ni fiole ni seringue intacte ou brisée et conserver entre 2°C et 8°C</p>	
<p>Conserver le vaccin dans un sac de plastique identifié avec la description de l'anomalie, jusqu'à la réception de l'évaluation</p> <p>Ne pas utiliser le vaccin</p>	
<p>Photographier le produit problématique</p>	
<p>Aviser votre répondant GPI de la DVPD par courriel en y indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom du produit • Numéro SI-PMI • Numéro de lot • Format • Date d'expiration • Quantité affectée en dose • Description du problème <p>Joindre les photos au courriel</p>	
<p>Attendre les recommandations de la DVPD</p>	
<p>Si le fabricant désire récupérer le produit :</p> <p>Dans SI-PMI, faire un retour Si dépôt non géré → Utiliser la fonction Retours de l'extérieur Si dépôt géré → Utiliser la fonction Retours au dépôt</p> <p>→ Inscrire le DDR comme dépôt de destination → Sélectionner le type de retour : Retour non réutilisable → Inscrire la quantité et utiliser la raison : Produit cassé, contaminé, perdu → Soumettre le retour</p> <p>Ensuite, expédier le produit directement au fabricant selon les directives de la DVPD.</p>	